

**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

**Band:** 7 (1919)

**Heft:** 81

**Artikel:** L'idée marche...

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-254926>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 18.10.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

LE

# Mouvement Féministe

Paraissant le 10 de chaque mois

## ABONNEMENTS

SUISSE..... Fr. 3.75  
 ÉTRANGER... » 4.50  
 Le Numéro.... » 0.25

## RÉDACTION et ADMINISTRATION

Mlle Emilie GOURD, Pregny (Genève)  
 Compte de Chèques I. 943

## ANNONCES

La case, par an Fr. 25.—  
 2 cases. » » 45.—  
 1 case et demie » 35.—

*Les articles signés n'engagent que leurs auteurs*

Les abonnements partent du 1<sup>er</sup> janvier. A partir de juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (2 fr.) valables pour le second semestre de l'année en cours.

**SOMMAIRE :** L'Idée marche... : E. GD. — La votation neuchâteloise : Emma PORRET — La nouvelle loi pénale bâloise : G. GERHARD. — Variété : La Coque : L. PERIS. — VIII<sup>e</sup> Assemblée générale de l'Association suisse pour le Suffrage féminin : Lucy DUROI. — Les femmes et la chose publique : chronique parlementaire fédérale : Irène MONTANDON. — Lettre de Hollande : P. DE H. — De ci, de là .. — Association suisse pour le Suffrage féminin. — A travers les Sociétés féminines.

## L'IDÉE MARCHÉ...

« ... Emilie Gourd est consternée... » pontifiait au lendemain de la défaite neuchâteloise, qu'il commentait ainsi pour ses auditeurs du tramway, un de nos « sympathiques » jeunes députés genevois, sans se douter que des oreilles de suffragiste l'écoutaient.

Non, cher Monsieur, Emilie Gourd n'est pas consternée, et la preuve c'est qu'elle continue à intituler sa chronique mensuelle du mouvement : *L'idée marche*. Elle ne s'attendait pas au succès, quelque variés que fussent les pronostics entendus par elle lors de sa dernière participation à la campagne, car elle savait, comme toutes les suffragistes, comme tous ceux qui appartiennent à une minorité agissante et idéaliste, ferment de progrès dans une masse humaine égoïstement routinière, que jamais une réforme ne triomphe du premier coup, qu'il faut de longs, de persévérants efforts pour la faire aboutir : cela si bien que quelques-unes d'entre nous se seraient même demandé avec un peu d'effroi quel piège aurait caché une victoire subite ! « Il faut paver d'insuccès la route du succès » a écrit quelque part Georges Tyrell. Une devise qui ne convient guère à nos adversaires, lesquels pourraient se rappeler, eux, que la sagesse des nations chrétiennes ou païennes a proclamé que l'orgueil marche devant l'écrasement et que la Roche Tarpéienne est près du Capitole : salut à tous les bons entendeurs qui se frottent les mains en déclarant que le féminisme a reçu le 29 juin un rude coup dont il ne se relèvera pas de longtemps !

Reconnaissons toutefois franchement que nous espérons une plus forte minorité en notre faveur. La proportion des deux tiers des votants contre nous est lourde. Et puis après tout ? La prochaine fois, les forces adversaires et les nôtres s'équilibreront, et à la votation suivante, nous l'emporterons par une petite majorité, alors que, si après 10 ans d'exercice du suffrage féminin, on proposait aux électeurs masculins de revenir en arrière, ce serait l'unanimité qui demanderait le maintien de cette institution jadis si acerbement — pour ne pas dire haineusement — combattue. Le vote des femmes doit aboutir. Et il aboutira. Dans les Balkans ou en Patagonie plus tôt que chez nous, c'est possible, mais ce ne sera pas notre faute. Et nous nous lavons les mains du rang que prendra dans la réalisation de cette réforme « la plus vieille démocratie du monde. » A vous, Messieurs, d'en porter la responsabilité.

Il y aurait certes matière à philosopher sur l'opposition que rencontre si obtusément chez nous cette idée, déjà réalisée ou en voie de réalisation partout ailleurs. Car la remarque très juste faite par un journal socialiste vaudois : consulter les hommes pour leur demander d'octroyer aux femmes, du haut de leur supériorité, un droit dont ils se sont emparés à une saveur moyenâgeuse, rappelant les seigneurs qui consentaient à écouter les humbles doléances de leurs serfs, — cette observation vaut pour tous les pays. Et l'on a vu si rarement, sauf dans la nuit du 4 août, et encore !! des privilégiés accepter de renoncer à leurs privilèges pour en faire un droit commun que l'on est étonné du nombre d'hommes qui, de par le monde, ont déjà à notre égard accompli ce geste. Chez nous, il s'en trouve décidément très peu : les débats au Conseil National l'ont prouvé.

Car cette dernière semaine de juin a été de toute importance pour notre féminisme suisse. Au moment où, pour la première fois chez nous, il faisait l'objet d'une votation populaire, il était discuté aux Chambres fédérales. Progrès énorme, quels qu'en puissent avoir été les résultats, droit à l'existence de notre question suffragiste, entrant dans le domaine de l'actualité, et non plus vague théorie nuageuse ou académique formule... C'est ce que, il y a deux ou trois ans encore, nous n'aurions pas osé espérer, et qui nous permet d'affirmer que, malgré tout, l'idée marche. Il ne faut pas vouloir qu'elle marche trop vite et brûle les étapes, voilà tout.

Au National, on a entendu d'excellents exposés des deux motionnaires, MM. Göttisheim et Greulich, une argumentation juridique implacable, contre laquelle viennent s'éteindre tous les arguments de sentimentalité masculine, de M. de Dardel, notre infatigable champion à Neuchâtel comme à Berne, un discours très habile et somme toute très favorable à notre cause de M. Motta (si notre ministre des finances n'a pas voulu trop compromettre le Conseil Fédéral — qui pourtant avait déjà déclaré par l'organe de M. Calonder en recevant un de nos messages, « qu'il était sympathique au suffrage féminin » — il s'est rattrapé en prononçant d'éloquentes et poétiques paroles dans un grand discours politique à Bellinzona, le dimanche suivant) et quelques mots de M. Wirz représentant les Grutléens, auxquels, vu la hâte avec laquelle il fallait liquider tous les sujets encore à l'ordre du jour, on n'a pas paru prêter grande attention. (Le débat commencé le lundi, continué le mardi, a ensuite été interrompu jusqu'au samedi et expédié en deux temps trois mouvements : pourquoi ?) La partie adverse a été

remarquablement représentée par M. Bopp, poète et paysan (comme le titre d'un opéra) et que cette double qualité ne prédisposait sans doute pas à la bienveillance envers le vote des femmes : il l'avait déjà suffisamment prouvé lors des discussions au Grand Conseil zurichois dont il a également l'honneur de faire partie. On a fait grand état de la saveur de drôlerie, du pittoresque des traits, du parfum « couleur locale » du long discours de M. Bopp : nous ne doutons pas que, dans la représentation d'une paysannerie dans le village suisse d'une Exposition, nous ne l'ayons aussi vigoureusement applaudi. Quant à M. Wyrsh (Argovie) qui avait été chargé de représenter le point de vue de la droite catholique, il ne s'est pas refusé à l'acceptation de la motion pour étude, mais a fait, au nom de ses amis politiques, opposition par principe aux droits politiques de la femme. Pourquoi ? En Belgique, nous avons entendu avant la guerre un Père Blanc en robe parler en faveur du vote des femmes, et ce sont les catholiques qui ont été à la Chambre les fervents partisans du suffrage. En France, M. Georges Goyau préface un ouvrage suffragiste, et le Cardinal Amette préside une séance où un rapport est présenté concluant à son adoption. En Hollande, le parti clérical, actuellement au pouvoir, n'oppose aucune barrière à l'émancipation politique de la femme. Pourquoi, dans une Eglise, dont l'unité est une force et un dogme, pareille contradiction ? Nous avons en toute modestie posé la question à la *Liberté* de Fribourg — dont un collaborateur déclarait sans ambage, à propos de la discussion au National, qu'il valait mieux développer l'instruction ménagère de la femme que de lui donner des droits, mais nous n'avons reçu aucune réponse...

Après quelques observations encore de M. Göttisheim, se plaignant avec raison de la tournure que M. Bopp avait donnée au débat, les motions ont été acceptées pour *étude* par le Conseil Fédéral, leur forme première : « Le Conseil Fédéral est invité à présenter, etc. » ayant été jugée trop impérative. Souhaitons que étude et oubli ne soient pas, dans ce cas comme dans d'autres, trop étroitement synonymes.

\* \* \*

Enfin, nous en avons un ! Depuis le temps que nous l'attendions, que nous le souhaitions parce que nous savions bien que ce serait le vrai moyen de donner un coup de fouet à notre cause et de nous faire prendre au sérieux... Quoi donc ? Un mouvement antisuffragiste !!

Il est né dans un centre : à Niedens sur Yvonand (Vaud). Il a à sa tête une femme auréolée d'un titre rare : M<sup>lle</sup> Suzanne Besson, membre de la presse (???) Il a lancé un appel, qui dépassant de beaucoup la presse de Niedens sur Yvonand a fait le tour des journaux vaudois et a même éclaboussé quelques journaux des cantons voisins. Il proclame en cinq points (neuf de moins seulement que le programme wilsonien) que : le 5 % des femmes au plus demandent le droit de vote, et que le 95 % restant s'en remettent pour la défense de ses droits... je vous le donne en mille ! aux soldats qui les ont si vaillamment défendues à la frontière. Que, comme ces 95 femmes sur 100 ignorent le résultat du vote des femmes dans d'autres pays, il est préférable... des'éclairer avant de parler, diriez-vous ? Naïveté !... de ne pas suivre cet exemple ; qu'elles se refusent à être l'enjeu de menées politiques masculines, et enfin qu'elles demandent à être consultées avant qu'on leur accorde un droit et un devoir nouveaux. C'est un programme, ou nous ne nous connaissons pas.

Nous n'irions pas comme un collaborateur du *Droit du Peuple* jusqu'à conseiller à M<sup>lle</sup> Suzanne Besson qui — nous n'en doutons pas — est fort jeune et fort jolie (ne sait-on pas que

seules les vieilles filles acariâtres sont suffragistes ?) de quitter les fonctions honorifiques de membre de la presse de Niedens pour s'embaucher dans quelque fabrique, où à la première difficulté avec quelque contremaître entreprenant — et nous ajouterions à la première différence de paye avec quelque collègue moins minutieux et attentif à son travail qu'elle — elle n'aurait qu'à téléphoner au colonel divisionnaire pour demander l'envoi immédiat d'un peloton d'artilleurs de montagne pour la défendre ! mais nous avouons que le point 4 du programme bessonien nous rend rêveuse. Est-ce que M<sup>lle</sup> Besson, qui « ne veut pas être l'enjeu de menées politiques » ne commence pas tout simplement par être le pantin — pardon la poupée — au bout d'un fil que fait danser tel groupement masculin inquiet des progrès du suffrage des femmes ? Certains bruits qui courent avec persistance le feraient croire. Pour éviter Charybde, M<sup>lle</sup> Besson se serait-elle jetée la tête la première dans Scylla ? Nous laissons au meeting annoncé pour le courant de juillet à Lausanne, « entre personnes consciemment opposées au suffrage féminin », meeting auquel nous nous promettons bien d'assister, le soin de nous éclairer à cet égard ; mais dès maintenant, nous recommandons à la presse de Niedens sur Yvonand de vulgariser parmi ses lecteurs les résultats merveilleux obtenus par la Ligue anti-suffragiste américaine. Peut-être aurait-il été prudent pour elle, avant de lancer ce mouvement, de s'informer s'il était sans précédent dans l'histoire du monde.

Et l'occasion souhaitée de manifester leur opinion, elle est offerte à M<sup>lle</sup> Suzanne Besson et à ses satellites, par la pétition qu'organisent actuellement les suffragistes vaudoises. Que celles qui refusent de la signer signent par ailleurs qu'elles n'ont pas signé, et voilà l'affaire dans le sac. Et si l'on veut l'avis des hommes aussi, ceux qui ne signeront pas l'initiative populaire qui va être lancée, témoigneront de ce fait de leur irréductible opposition. Et tout le monde sera fixé et content.

C'est une grosse nouvelle en effet que celle de cette initiative due à une décision du parti socialiste vaudois, mais à la tête de laquelle sera très intelligemment mis un Comité représentant tous les groupements politiques, ce qui témoigne que le suffrage est au-dessus des partis. Le mouvement vaudois, un peu lent encore à s'affirmer dans certaines contrées, pris ainsi entre les deux feux de l'initiative et de la pétition à signer et du bessonisme à combattre, ne pourra que gagner en force et en intensité. Nos félicitations pour tous ces événements.

Un autre événement dans notre histoire suffragiste suisse, c'est le vote émis à la quasi-unanimité par l'Assemblée générale de la Société d'Utilité publique des femmes suisses, réunie le 16 juin à Interlaken. Une bonne part de ce succès revient à la très remarquable conférence de Mme David, de St-Gall, qui a enlevé les dernières redoutes et dissipé les dernières hésitations, mais le terrain n'en était pas moins bien préparé pour que pareille semence produisît immédiatement ses fruits. Quel progrès depuis le jour où, aux applaudissements de l'assemblée, cette même Société d'Utilité publique avait déclaré à Aarau qu'elle ne voulait pas de droits politiques ! (voir le *Mouvement Féministe* du 10 août 1913) et quel chemin a fait notre revendication dans l'esprit de toutes ces femmes à l'activité essentiellement philanthropique et ménagère, qui représentent de façon caractérisée l'élément moyen et bourgeois de notre pays. Il est dommage que l'Argus de la Presse de Niedens n'ait pas signalé le fait à M<sup>lle</sup> Besson : la Société d'Utilité publique, qui compte 111 sections et 13,000 membres, venant s'ajouter aux 90 sociétés et aux 25,000 membres de l'Alliance, au puissant *Lehrerinnenverein*, toutes associations qui ont pris nettement position en

faveur du vote des femmes, la proportion des suffragistes indiquée par le leader antiféministe s'en trouverait singulièrement modifiée.

A Schaffhouse, une société suffragiste est en formation. A Glaris, un mouvement se dessine dans le même sens. Et dans le canton d'Argovie, le synode de l'Eglise réformée s'est prononcé en notre faveur. L'idée marche...

\* \* \*

Il nous reste à peine la place de dire deux mots des progrès suffragistes hors de nos frontières. Comme nous l'avions annoncé dans notre dernier numéro, la Première Chambre suédoise, si désespérément conservatrice jusqu'à présent, a fait un grand pas en avant, et le suffrage féminin a été voté par les deux Chambres sans opposition. Mais la victoire est plus grande encore aux Etats-Unis, où le Sénat qui, on s'en souvient, par l'opposition têtue de quelques sénateurs sudistes, avait tenu en échec l'amendement fédéral, a fini par le voter le 5 juin à 41 voix de majorité. Il ne manque plus maintenant que la ratification des Législatures de 36 Etats sur 48 : or comme 29 Etats possèdent actuellement le suffrage sous une forme ou sous une autre, que plusieurs gouverneurs convoquent déjà leur Parlement en session extraordinaire pour cette ratification — qui a surtout une valeur formelle — on peut dire que les Américaines sont arrivées au bout de leur longue lutte. Longue et compliquée pour elles plus que dans toute autre nation, parce qu'elles rencontraient les deux grandes difficultés que, seules avec elles, nous connaissons : l'éparpillement inévitable des forces dû à un Etat fédératif où plusieurs campagnes peuvent être menées simultanément sans autre influence les unes sur les autres que la valeur morale de l'exemple, et la pierre d'achoppement des votations populaires. Mais plus dure est la lutte, plus grande est la victoire. Et en écrivant ceci, nous ne pensons pas seulement aux vaillantes féministes des Etats-Unis...

E. Gd.

P. S. — Nous recevons, au moment de mettre sous presse l'annonce de la mort de Rev. Anna Shaw, une des fidèles pionnières du mouvement suffragiste américain, et une figure bien connue dans nos Congrès suffragistes. Nous reviendrons sur cette belle vie, essentiellement consacrée à la cause.

## LA VOTATION NEUCHATELOISE

J'avais promis à la rédactrice du *Mouvement Féministe* une ode ou une élégie, selon les circonstances. Celles-ci ne prêtent pas à une ode. Mais, d'autre part, je n'ai aucune envie de m'asseoir pour pleurer sous un saule ; et je reprends tout uniment ma prose habituelle, pour narrer à mes amis lecteurs les péripéties de ces inoubliables semaines.

Il s'en est écoulé dix, depuis la votation en second débat, par le Grand Conseil, du projet d'article 6 bis de la Constitution, jusqu'à la votation populaire, qui a eu lieu les 28 et 29 juin. Ce n'était pas trop de temps pour nous. Le Comité cantonal que nous avons constitué organisa des conférences dans une vingtaine de nos 66 communes. Il fut secondé par de nombreuses sociétés : Femmes abstinentes, Unions helvétiques, Sociétés d'Utilité publique, etc., qui firent souvent spontanément appel à lui. Partout, il se trouva un homme en vue de la localité : pasteur, président de commune, instituteur, médecin, pour introduire le conférencier ou la conférencière, apportant ainsi son appui moral à notre cause, et parfois s'en déclarant publiquement partisan convaincu. Nous pûmes ainsi constater que partout, et dans les

milieux les plus divers, la question suscitait de l'intérêt ; mais aussi, il fallut se rendre à l'évidence qu'elle paraissait étrange et insolite. Guère d'opposition ouverte (cela, c'est la règle d'or de nos adversaires), sauf à Dombresson, où le procureur général, qui s'était dérangé pour descendre tout exprès de La Chaux-de-Fonds, répondit à l'argument de < justice > invoqué par M<sup>lle</sup> Thiébaud, qu'il ne fallait pas parler de justice, car la justice n'existe pas. Belle affirmation, dans la bouche d'un des plus hauts magistrats de la République ! A part cela, ces conférences se déroulèrent sans incident marquant.

Dans les principaux centres, le Comité cantonal avait prévu, pour la veille de la votation, des assemblées populaires, dans lesquelles prendraient la parole des orateurs des différents partis politiques. Ce projet put être réalisé à Neuchâtel, à Colombier et à Cernier (dans cette dernière localité, il est vrai, l'un des orateurs fit défaut au dernier moment). A La Chaux-de-Fonds, chaque société politique, chaque parti organisa de lui-même son assemblée, si bien que les suffragistes se dispensèrent d'intervenir. Au Locle, un malheureux concours de circonstances les força d'y renoncer. Seul, le parti socialiste y tint une assemblée populaire.

La presse ne fut pas négligée. Et nous n'en fîmes pas tous les frais, loin de là ! Qui, ami ou ennemi, ne s'improvisa pas journaliste, en cette occurrence ! Un petit manifeste fut distribué par nos soins à tous les ménages du canton ; et une affiche, placardée dans les villes et les villages, engageait les électeurs à voter *oui*. De son côté, un Comité d'hommes s'était constitué, et il fit afficher son manifeste, réclamant les droits politiques des femmes au nom de la liberté, de la justice, de l'égalité, de la démocratie. Il était signé de 112 noms d'hommes de toutes les positions sociales : industriels, pasteurs, professeurs, négociants, employés, etc., etc.

Ceux qui voulurent s'éclairer purent donc le faire. Mais d'autres que nous étaient à l'œuvre.

Il faut bien en parler, de nos adversaires. Il faut en parler, puisque, probablement, nos lecteurs y tiennent. Pour nous, nous préférerions ne pas écrire ce chapitre sur la mauvaise foi des meneurs, sur l'imbécillité et la grossièreté du troupeau. Jusqu'au dernier moment, ils se turent ; les sociétés les plus neutres qui essayèrent d'organiser des conférences contradictoires durent y renoncer, faute de contradicteurs. Une société d'étudiants de Neuchâtel s'adressa vainement pour cela à trois antiféministes notoires, dont deux faisaient partie du Comité antiféministe, présidé par le colonel Apothéloz : l'un d'eux, professeur à l'Université, motiva son refus, en disant < qu'il ne pourrait, dans la discussion, observer la politesse qu'il doit aux dames >. (Jolie politesse, n'est-ce pas ? et les dames qui s'y laissent prendre feraient bien de se demander ce qu'il y a dessous). L'heure arriva où il fallut parler cependant. Nous étions curieuses de voir lequel des sempiternels arguments serait mis en vedette. Il faut rendre hommage à l'ingéniosité de nos adversaires : ils ne nous reprochèrent ni notre faiblesse physique, ni notre infériorité intellectuelle ; ils ne nous reprochèrent rien ; ils voulurent, les bons apôtres, nous protéger contre nous-mêmes, et nous laisser sur notre < piédestal > ; ils découvrirent que le suffrage féminin était la destruction de la famille ; que, ce qu'il fallait pour sauver la patrie, c'était le < vote familial >. Pour illustrer cette belle idée, une affiche, genre < Guguss > (selon le mot de M. Graber) montrait des mégères discutant sur la place publique, tandis que le père soignait les bébés. Le Comité contre le suffrage féminin inonda les villes, et surtout la campagne d'imprimés, entre autres d'un journal < Pour la famille et le foyer > où l'on a beaucoup